



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 48686

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés rencontrées par les patients au regard du délai imposé pour obtenir un examen d'IRM (imagerie par résonance magnétique). En effet, cet examen fondamental pour l'exploration des articulations, notamment du genou, est pratiqué, dans le meilleur des cas, à l'issue d'une attente d'un mois et demi à deux mois. Cet état de fait oblige les praticiens d'avoir recours à d'autres types d'examens plus invasifs et agressifs pour les malades. Ces longs délais d'attente sont révélateurs du manque d'autorisation d'installation accordée par les pouvoirs publics. A titre de comparaison, en France nous sommes actuellement à une IRM pour 450 000 habitants, alors que dans les autres pays d'Europe, la moyenne se situe autour d'une IRM pour 100 000 habitants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre en considération l'intérêt et l'efficacité avérés de cet examen pour les patients, afin de remédier, dans la mesure du possible, à la pénurie en France d'installations susceptibles de pratiquer une IRM.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48686

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4117